



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

## Procès-verbal de la 150<sup>e</sup> assemblée générale annuelle

Par visioconférence



présent pour vous • présent pour vous

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, VÉRIFICATION DU QUORUM, CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire de l'Ordre des pharmaciens du Québec, informe le président que le quorum est atteint. M<sup>me</sup> Lambert ajoute que les membres ont été convoqués selon les modalités et les délais prévus par le *Règlement sur les assemblées générales et le siège de l'Ordre des pharmaciens du Québec* (RRQ c. P-10, r. 4).

M. Bertrand Bolduc, président de l'Ordre des pharmaciens du Québec, déclare l'assemblée générale annuelle ouverte à 19 h 30.

## 2. PRÉSENTATION DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS EN POSTE EN 2020-2021

M. Bertrand Bolduc, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et présente les administrateurs en poste pendant l'année 2020-2021, ainsi que les régions qu'ils représentent :

M<sup>me</sup> Marie-Ève Bertrand – Montréal

M. André Bonnici – Montréal

M<sup>me</sup> Geneviève Cayer – Montérégie, Estrie, Centre-du-Québec

M. Carl Desparois – Laval, Laurentides, Lanaudière, Outaouais

M. François Duhamel – Laval, Laurentides, Lanaudière, Outaouais

M. Martin Franco – Montréal

M. Éric Gamache – Montérégie, Estrie, Centre-du-Québec

M. Jean-François Giguère – Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Mauricie

M. Yann Gosselin-Gaudreault – Bas-St-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean

M<sup>me</sup> Josée Grégoire – Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Mauricie

M. Pierre Lavallée – Montérégie, Estrie, Centre-du-Québec

M<sup>me</sup> Danièle Marcoux – administratrice nommée

M<sup>me</sup> Paula Parhon - administratrice nommée

M<sup>me</sup> Louise Poirier-Landry – administratrice nommée

M. Frédéric Poitras – Capitale-Nationale

M<sup>me</sup> Marie-Line Renaud – Montréal

M<sup>me</sup> Beverly Salomon - Montréal

M<sup>me</sup> Louise Sanscartier – administratrice nommée.

Le président informe les membres que des élections se sont tenues en mai 2021 et que désormais le conseil d'administration est composé de 16 administrateurs. Il remercie les administrateurs ayant terminé leur mandat ou n'ayant pas été réélus : soit Mmes Marie-Ève Bertrand, Marie-Line Renaud, Louise Sanscartier et MM. André Bonnici, Carl Desparois, Jean-François Giguère, Pierre Lavallée et Frédéric Poitras.

M. Bolduc présente ensuite les nouveaux administrateurs ayant été élus en mai 2021 : M. Jean-Philippe Adam (Montréal), M<sup>me</sup> Josée Falardeau (Outaouais-Laval-Laurentides-Lanaudière), M. Antoine Mathieu-

Piotte (Montérégie, Estrie, Centre-du-Québec), M. Denis Villeneuve (Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Mauricie) et M<sup>me</sup> Renée Piette, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec.

### 3. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

M. Bertrand Bolduc aborde l'ordre du jour de l'assemblée générale.

#### Résolution AG210923-3.1

Sur une proposition dûment appuyée,

**IL EST RÉSOLU** de dispenser le président de la lecture de l'ordre du jour de cette assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité.

### 4. MINUTE DE SILENCE À LA MÉMOIRE DES PHARMACIENNES ET PHARMACIENS DÉCÉDÉS AU COURS DE L'ANNÉE

M. Bertrand Bolduc propose aux membres d'observer une minute de silence à la mémoire des membres décédés au cours de l'année (entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021) et fait la lecture des noms de ces personnes : Pierre Bellanger, Roxane Berger, Denis Bois, Roger Brouillet, Jacques Yves Desautels, Nathalie Dupont, Jacques Gendron, Jean Claude Lamarre, Jean-Marc Lavigueur, Serge Leblanc, Carol-Lin Mathieu, Claude Morin.

M. Bertrand Bolduc invite ensuite les participants à observer une minute de silence.

### 5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 149<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M. Bertrand Bolduc présente le dossier ci-dessus mentionné.

#### Résolution AG210923-5.1

Sur une proposition dûment appuyée,

**IL EST RÉSOLU** de dispenser le secrétaire de l'Ordre de la lecture du procès-verbal de cette assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité.

#### Résolution AG210923-5.2

Sur une proposition dûment appuyée,

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la 149<sup>e</sup> assemblée générale, comme il a été présenté.

Résolution adoptée à l'unanimité.

## 6. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ORDRE

M. Bertrand Bolduc présente le dossier ci-dessus mentionné.

### Résolution AG210923-6.1

Sur une proposition dûment appuyée,

**IL EST RÉSOLU** de dispenser le président de la lecture de son rapport annuel 2020-2021 de l'Ordre qui a été mis à la disposition des membres présents à cette assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité.

À l'aide d'une présentation PowerPoint, M. Bertrand Bolduc présente à l'assemblée un tour d'horizon de son rapport et aborde les actions concrètes qui sont ou seront menées prochainement par l'Ordre et les thèmes principaux de son rapport.

### Élargissement de la pratique professionnelle des pharmaciens

Sanction du PL31 le 17 mars 2020 et entrée en vigueur des règlements le 25 janvier 2021 : Permet la vaccination, entre autres, et plusieurs autres activités (prescription de tests et de MVL, amorce ou modification de thérapie à la suite d'une demande de consultation, pratique en partenariat, etc.).

- **Enthousiasme chez les pharmaciens (selon un sondage réalisé en avril 2021)**
  - 98% considèrent qu'il s'agit d'une avancée majeure pour la profession;
  - 99% croient que les patients auront plus facilement accès à des soins de santé;
  - 93% considèrent que ces activités vont contribuer à une meilleure collaboration interprofessionnelle.
- **Les pharmaciens et la vaccination (en date d'avril 2021)**
  - 35% ont fait les formations et ont évalué et vacciné des patients;
  - 25% ont fait les formations et ont évalué des patients, mais n'ont pas vacciné des patients eux-mêmes.
- **Les préoccupations que l'Ordre prendra en considération**
  - 59% considèrent qu'il sera difficile de mettre en place les nouvelles activités;
  - Près de 80% ont mentionné qu'il faudra faire des changements dans le milieu de travail et déléguer davantage de tâches techniques aux ATP;
  - 67% disent avoir besoin de formation.
- **Campagne de vaccination contre l'influenza**
  - Près 800 000 doses distribuées en pharmacie et administrées par les pharmaciens ou les infirmières et infirmières auxiliaires.

- **Campagne de vaccination contre la COVID-19**
  - Près de 44% des pharmaciens ont été formés pour procéder à la vaccination;
  - Participation autant des pharmaciens communautaires que d'établissements de santé;
  - Près de 1,2 million de doses de vaccins contre la COVID-19 administrées en pharmacie.
- **Travail de collaboration avec nos partenaires**
  - Collaboration avec le Collège des médecins du Québec;
  - Travail étroit avec l'Office des professions pour une adoption rapide des règlements;
  - Vidéo regroupant les partenaires du milieu pharmaceutique et le ministre de la Santé.

## COVID-19

- **Objectif : Continuité des soins en pharmacie**
  - Mesures sanitaires et plan de contingence.
- **Soutien aux pharmaciens**
  - Cellules de vigie régionales;
  - Webconférences;
  - Publications électroniques régulières et vidéos.
- **Travail avec le MSSS et les partenaires de la pharmacie et du réseau de la santé**
  - Participation au comité clinique COVID et à la table de pharmacie du MSSS;
  - Arrêtés ministériels visant les pharmaciens :
    - Autorisations pour les pharmaciens retraités;
    - Fourniture des médicaments d'une trousse d'urgence aux RPA;
  - Positions conjointes avec d'autres ordres professionnels :
    - Colchicine;
    - Ordonnances sans papier;
    - Arrêtés ministériels visant la vaccination (administration et préparation) et les prélèvements.

## Pratique professionnelle

- **Statut de praticien pour le pharmacien**
  - L'exemption fédérale sur les substances contrôlées a été prolongée jusqu'en septembre 2025.
  - Sous l'impulsion de l'Ordre des pharmaciens, des démarches sont en cours par le MSSS auprès du ministère fédéral de la Santé pour pérenniser le statut de praticien des pharmaciens.

## Influence au sein du système professionnel

- **Bertrand Bolduc**
  - Membre du comité des enjeux collectifs du CIQ;
  - Participation au jury de sélection de la vice-présidence de l'Office des professions du Québec.
- **Manon Lambert**
  - Membre du groupe de réflexion sur le traitement réglementaire de l'Office des professions;

- Membre du groupe de travail sur les honoraires juridiques des bureaux de syndic du CIQ.

## Orientations stratégiques

### Bilan de la première année du plan 2020-2023

- Léger retard causé par la COVID-19;
- Transformation organisationnelle en cours d'implantation avec une nouvelle structure.
  - Objectif : Accroître l'agilité de l'organisation en rehaussant la collaboration, le travail d'équipe et le pragmatisme.
  - Création de deux nouvelles directions (DQERP et DEOT);
  - Révision de la portée de gestion des autres directions.
- Orientation stratégique sur l'indépendance professionnelle reprise dans le plan actuel :
  - Proposition d'un règlement révisé discuté à la séance du CA le 22 septembre dernier. Le projet chemine très bien;
  - En parallèle, l'ABCPQ travaille sur un code d'éthique;
- Rappel important sur la question de l'indépendance professionnelle :
  - Protéger son indépendance professionnelle n'est pas une possibilité pour un pharmacien, c'est une obligation.

## Fonds d'assurance responsabilité professionnelle des pharmaciens (FARPOPQ)

- **Changement à la gouvernance**
  - Entrée en vigueur, le 1er avril 2020, des nouvelles dispositions de la Loi sur les assureurs;
  - Abolition du conseil d'administration du FARPOPQ;
  - Remplacé par un comité de décision en matière d'assurance responsabilité professionnelle.
- **Rapport annuel 2020-2021 (disponible sur le site Web)**
  - Plus complet, en respect des nouvelles exigences de l'Office des professions du Québec;
  - Présentation du contenu par secteur d'activités (gouvernance, inspection, formation continue, enquêtes disciplinaires, etc.);
  - Nouveautés :
    - Normes professionnelles et soutien à l'exercice;
    - Rôle sociétal de l'Ordre et communications.

## 7. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE L'EXERCICE 2020-2021

À l'aide d'une présentation PowerPoint, M<sup>me</sup> Manon Lambert, directrice générale et secrétaire, commente les états financiers de l'exercice 2020-2021 et notamment le bilan et les résultats de cet exercice. M<sup>me</sup> Lambert rappelle que le bilan est une photographie des finances de l'Ordre au 31 mars 2021.

### État des résultats au 31 mars 2021

Les produits et charges sont présentés à l'aide d'un tableau récapitulatif.

### Explications de l'écart sur les produits

- **Exercice terminé en 2021**

- Revenus d'opération plus élevés que les prévisions :
  - Plusieurs dossiers traités par le conseil de discipline ayant conduit à des amendes élevées (+ 372 000 \$);
  - Ententes de conciliation (+ 338 500 \$);
- Variation à la hausse de la JVM du portefeuille de placements de l'Ordre (+ 155 000 \$, dont environ 65 000 \$ en récupération des pertes occasionnées par la première vague en février de l'exercice précédent).
- Explications de l'écart des charges (budget réel)
  - Les dépenses réelles sont se sont avérées légèrement moins élevées que prévues au budget
  - Cet écart s'explique par le retard ou le report de plusieurs projets en raison de la COVID-19; dans certains cas, le report a un impact sur les prévisions pour l'exercice suivant.
  - La Direction des enquêtes a vu ses dépenses croître de façon importante (21%) en raison du nombre et de la lourdeur des dossiers traités.

- **Budget 2022**

- Augmentation des revenus par rapport au budget précédent
  - Hausse prévue des inscriptions à la formation continue (fin de période du 1<sup>er</sup> cycle de 4 ans);
  - Hausse des revenus disciplinaires raisonnablement anticipables.
- Explications des principaux écarts des charges en 2022
  - Principaux écarts (comparativement à l'année précédente)
  - Comité et groupes de travail (16%) : Moitié des rencontres prévues en présentiel;
  - Direction générale (6%) : Planification stratégique (révision de la structure organisationnelle);
  - Affaires juridiques (18%) :
    - Affection temporaire : En raison de l'augmentation la durée et de la complexité des audiences disciplinaires;
    - Indépendance professionnelle : Frais éthicien et honoraires juridiques (révision de 12 d)
  - Affaires externes (10%) : Plan stratégique (ATP et amorce du dossier de la transformation de la profession);
    - Communications (14% ) : Planification stratégique (préparation de la mise en place d'un centre de services clients);
    - Inspection professionnelle (7%) : Reprise des inspections sur place;
    - Perfectionnement (18%) : Développement de formations reprises.

## **8. CONSULTATION SUR LA COTISATION ANNUELLE DES MEMBRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2023**

M<sup>me</sup> Manon Lambert rappelle que l'assemblée générale vote pour fixer la rémunération des administrateurs et que le conseil d'administration vote pour fixer le montant de la cotisation annuelle.

Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec en vertu de l'article 103.1 du Code des professions

Le résultat de la consultation réalisée auprès des pharmaciens est décrit dans le rapport fait aux membres présents par le biais d'une présentation PowerPoint.

M. Bertrand Bolduc présente les résolutions adoptées par le conseil d'administration concernant la cotisation des membres qui ont fait l'objet de la consultation prévue au *Code des professions*.

M<sup>me</sup> Lambert consulte à nouveau les membres sur les résolutions adoptées par le conseil d'administration. Aucun nouveau commentaire n'est émis.

## 9. POINTS POUR DÉCISION

### Résolution AG210923-9.1

**ATTENDU** la *Politique sur le mandat du comité exécutif* qui prévoit que le comité exécutif doit recommander les tarifs devant servir de base à la rémunération et au remboursement des dépenses des administrateurs et des employés;

**ATTENDU** les modalités d'indexation prévues à la Politique de rémunération des administrateurs, des membres de comités et groupes de travail et à la Politique de remboursement des dépenses;

**ATTENDU QUE** le *Code des professions* prévoit que le secrétaire de l'Ordre doit communiquer aux membres au plus tard trente jours avant l'assemblée générale annuelle (AGA) une ventilation de la rémunération des administrateurs élus, dont celle du président de l'Ordre, pour l'exercice suivant, soit en l'espèce pour l'exercice 2022-2023;

**ATTENDU QUE** le *Code des professions* prévoit également que les membres de l'Ordre approuvent la rémunération des administrateurs élus au cours de l'AGA;

**ATTENDU QUE** pour l'exercice 2020-2021 la rémunération horaire de référence était de 69,02 \$ arrondis à 69 \$;

**ATTENDU QUE** la rémunération horaire de référence est calculée à partir de la rémunération horaire moyenne d'un pharmacien d'expérience, selon les études salariales annuelles des syndicats professionnels, + 20% pour tenir compte des avantages sociaux;

**CONSIDÉRANT QU'**à partir de l'enquête de 2020 de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, la moyenne des hausses de salaire offerte dans les quatre régions qui regroupent l'ensemble des régions administratives du Québec est évaluée à 1,8% et que celle-ci porte le taux horaire moyen des pharmaciens salariés à 58,76 \$ et aurait porté la rémunération horaire de référence à 70,53 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'AGA a adopté une augmentation portant la rémunération horaire de référence à 70 \$ pour l'exercice 2021-2022;



**CONSIDÉRANT QUE** la Direction générale estime que les salaires des pharmaciens pourraient évoluer de 1,8% en 2021-2022;

**CONSIDÉRANT QU'**à partir de cette hypothèse le salaire moyen des pharmaciens passerait à 58,76 \$ et le taux horaire de référence à 70,53 \$ arrondi à 71 \$, pour l'exercice 2022-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration en fait la recommandation;

Sur une proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU de proposer à l'assemblée générale annuelle :

D'approuver la Politique de rémunération des administrateurs, des membres de comités et groupes de travail;

D'indexer le taux horaire de référence à 71 \$ (70,53 \$ arrondis à 71 \$) en 2022-2023.

Résolution adoptée à l'unanimité.

M<sup>me</sup> Manon Lambert explicite les éléments du salaire du président, soit une présence de trois jours par semaine, mais une disponibilité qui peut atteindre jusqu'à cinq jours par semaine par moment. Il est rappelé que les fonctions du président sont déterminées par le *Code des professions* et les politiques de gouvernance de l'Ordre.

#### **Résolution AG210923-9.2**

**ATTENDU** la *Politique sur le mandat du comité exécutif* qui prévoit que le comité exécutif doit recommander les échelles salariales, incluant celle du président de l'Ordre;

**ATTENDU** la Politique sur la rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général et secrétaire de l'Ordre des pharmaciens du Québec;

**ATTENDU QUE** le *Code des professions* prévoit désormais que le secrétaire de l'Ordre doit communiquer aux membres au plus tard trente jours avant l'assemblée générale annuelle (AGA) une ventilation de la rémunération du président de l'Ordre pour l'exercice suivant, soit en l'espèce pour 2022-2023;

**ATTENDU QUE** le *Code des professions* prévoit également que les membres de l'Ordre approuvent la rémunération du président de l'Ordre au cours de l'AGA;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Ordre a réalisé une étude sur la compétitivité salariale pour les fonctions de président de l'Ordre et de directeur général et secrétaire en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette étude a démontré que la rémunération accordée par l'Ordre était compétitive relativement à son marché de référence, notamment les organismes de réglementation de taille et de budget similaires;

**CONSIDÉRANT QUE** cette étude est réalisée tous les trois à cinq ans selon l'évolution du marché;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun indicateur ne laisse présager que le marché va évoluer d'une façon telle qu'une modification importante de l'échelle salariale pour cette fonction doit évoluer sensiblement;

**CONSIDÉRANT QUE** la hausse moyenne de l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal au cours des dix dernières années a été de 1,5%;

**CONSIDÉRANT QUE** l'hypothèse retenue pour l'ajustement de l'échelle du directeur général et secrétaire pour l'exercice 2022-2023 est un ajustement de 2%;

**CONSIDÉRANT QUE** l'an dernier un ajustement de 2% de l'échelle du président de l'Ordre a été approuvé par l'AGA;

**CONSIDÉRANT** que l'Ordre veut éviter les soubresauts dans la fixation des échelles salariales et maintenir le lien entre l'échelle salariale du président de l'Ordre et celle du directeur général et secrétaire;

Sur une proposition dûment appuyée,

**IL EST RÉSOLU** d'approuver un ajustement de 1% de l'échelle salariale du président de l'Ordre pour l'exercice 2022-2023.

Résolution adoptée à l'unanimité.

M<sup>me</sup> Lambert présente la résolution suivante relative à la nomination des auditeurs externes.

### **Résolution AG210923-9.3**

**CONSIDÉRANT** la *Politique sur les comités* qui prévoit que le comité d'audit doit évaluer la performance des auditeurs et en recommander annuellement la nomination;

**ATTENDU QUE** les bonnes pratiques de gouvernance suggèrent de remplacer les auditeurs tous les cinq ans, mais que le mandat de la firme PricewaterhouseCoopers n'en serait qu'à sa quatrième année;

**ATTENDU QUE** le comité d'audit a mis en place un mécanisme rigoureux d'évaluation annuelle de leur performance;

**ATTENDU QU'**autant les membres du comité que la direction se déclarent satisfaits du travail de la firme PricewaterhouseCoopers;

**CONSIDÉRANT** que le comité d'audit en fait la recommandation;

Sur une proposition dûment appuyée,

**IL EST RÉSOLU** de renommer la firme PricewaterhouseCoopers comme auditeurs de l'Ordre pour l'exercice financier 2021-2022 avec des honoraires de base de 30 300 \$ + 7% de frais administratifs pour un total de 32 421 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité.

## **10. SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR PAR LES MEMBRES ET QUESTIONS DE LA SALLE**

Aucune question n'a été transmise à l'avance à l'Ordre.

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président remercie les membres présents et lève la séance à 21 h.

---

M<sup>e</sup> Édith Rondeau  
Secrétaire

Adopté à l'assemblée générale le 6 octobre 2022

---

Bertrand Bolduc  
Président